

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS
DE L'ESTUAIRE DE LA SEUDRE**

*

Ancienne Gare - Place Faure-Marchand
17390 LA TREMBLADE

*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 24 AVRIL 2018

AFFICHÉ LE 26 AVRIL 2018

CS-180424-13

Nombre de membres :

- En exercice	: 14
- Présents	: 13
- Absents	: 01
- Pouvoirs	: 00

CS-180424-13 ADHESION A L'ASSOCIATION DES PORTS DE PLAISANCE DE L'ATLANTIQUE (APPA)

L'an deux mil dix-huit, le vingt-quatre avril à quinze heures, le Comité syndical dûment convoqué le dix-huit avril deux mille dix-huit s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre TALLIEU, Président du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre.

LES PRÉSENTS :

- M. Jean-Pierre TALLIEU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. François PATSOURIS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Michel PRIOUZEAU (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Vincent BARRAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Noël Vincent GRIOLET (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Gilles SALLAFRANQUE (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Roger GUILLAUD (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Jacques LYS (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Dominique TONNAY (T) Communauté d'Agglomération Royan Atlantique
- M. Gilles SAUNIER (S) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- M. Maurice Claude DESHAYES (T) Communauté de Communes du Bassin de Marennes
- Mme. Fabienne AUCOUTURIER (T) Conseil départemental
- Mme Marie-Pierre QUENTIN (T) Conseil départemental

En présence de :

- M. CHEVALIER Pierre-Yves Directeur du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre
- M. METAYER Guillaume Conseil départemental- Direction Mer
- M. BARREAU Joël DGS CDC Marennes
- Mme GUEYDAN Catherine DGS Communauté d'Agglomération Royan Atlantique

LES REPRÉSENTÉS :

- M. Mickaël VALLET (*représenté par Gilles SAUNIER*) Communauté de Communes du Bassin de Marennes

LES ABSENTS :

- M. Pascal FERCHAUD (T) Conseil départemental

o o o o

Secrétaire de séance : GUILLAUD Roger

o o o o

**SYNDICAT MIXTE DES PORTS DE L'ESTUAIRE
DE LA SEUDRE
COMITÉ SYNDICAL DU 24 AVRIL 2018**



CS-180424-13 ADHESION A L'ASSOCIATION DES PORTS DE PLAISANCE DE L'ATLANTIQUE (APPA)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code des Transports,

Vu l'arrêté préfectoral n°17-2331-DRCTE-BCL en date du 23 novembre 2017 autorisant la création du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Vu les statuts du Syndicat Mixte des ports de l'Estuaire de la Seudre,

Considérant la proportion actuelle de navires et d'usagers de la plaisance dans chacun des ports relevant de la compétence du Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre,

Considérant l'intérêt pour le Syndicat Mixte des Ports de l'Estuaire de la Seudre de pouvoir participer aux travaux d'un réseau de gestionnaires de ports,

Considérant les statuts de l'Association des Ports de Plaisance de l'Atlantique et notamment son objet figurant à l'article 3 du document joint,

Considérant particulièrement la veille juridique et jurisprudentielle organisée par l'Association des ports de Plaisance de l'Atlantique pour ses membres,

Considérant le montant de l'adhésion proportionnel au nombre de navires de plaisance présents de façon permanente dans les ports (2.85 €/ navire et par an, avec réduction de 50% la première année d'adhésion),



LE COMITE SYNDICAL

- après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'adhérer à l'Association des ports de Plaisance de l'Atlantique,
- d'autoriser le Président à signer tous documents permettant l'application de cette décision.

- ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ -

Le Président du Syndicat Mixte
des Ports de l'Estuaire de la
Seudre,

Jean-Pierre TALLIEU